

## Règlement du « Grand jeu de Pâques »

Tentez de gagner votre e-card cadeau sur le site [www.vertbaudet.fr](http://www.vertbaudet.fr)

### Article 1 : Société Organisatrice

La société VERTBAUDET, Société par Actions Simplifiée au capital de 32 352 340 €, dont le siège social est situé au 216 rue Winoc Chocqueel, 59200 Tourcoing, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 397 555 327, organise du 10 avril au 23 avril 2019 un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé «Le Grand jeu de Pâques » sur [www.vertbaudet.fr](http://www.vertbaudet.fr) (le Site).

### Article 2 : Participants et participation

La participation au Jeu est ouverte du mercredi 10 avril 2019 à 9h jusqu'au mardi 23 avril 2019 à 10h, à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine et en Corse, à l'exception du personnel de Vertbaudet, de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu, et des membres de leur famille en ligne directe.

La participation s'effectue exclusivement par voie électronique via le lien disponible sur le Site, et nécessite ainsi de disposer d'un accès au réseau internet.

Les frais de connexion restent à la charge du participant. Dès lors, toute demande de remboursement des frais de connexion adressée à Vertbaudet sera considérée comme nulle.

Il ne sera accepté qu'une seule participation au Jeu par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou adresse IP et/ou adresse mail) pendant toute la durée du Jeu.

Toute participation au Jeu doit obligatoirement respecter les conditions du présent règlement.

En cas de fraude, Vertbaudet se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au Jeu.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant. De même, toute participation reçue par courrier sera rejetée par Vertbaudet.

### Article 3 : Modalités de participation au Jeu

Pour participer, il suffit :

- De se connecter sur le Site entre le 10 avril 2019 à 9h et le 23 avril 2019 à 10h via la pop-in ou le lien présent sur le site Vertbaudet et de s'inscrire au jeu. Le client peut participer au Jeu sans s'inscrire à la newsletter,
- De cliquer sur l'œuf de Pâques afin de savoir instantanément si on a gagné.

### Article 4 : Dotation du Jeu

La dotation du Jeu est la suivante :

- 1 e-card cadeau d'une valeur de 500 € ;
- 5 e-cards cadeaux d'une valeur de 150 € ;
- 20 e-cards cadeaux d'une valeur de 50 €

La e-card cadeau est nominative et ne pourra être attribuée à une autre personne que le Gagnant.

Les e-cards Vertbaudet sont valables en France Métropolitaine et en Corse sauf Corner Vibes de Narbonne, un an à compter de leur date d'émission, et utilisables sans montant minimum d'achat, en une ou plusieurs fois dans les magasins Vertbaudet et sur le site [vertbaudet.fr](http://vertbaudet.fr). Cette carte n'est pas remboursable, même partiellement et ne sera pas remplacée en cas de perte, de vol ou de fin de validité. Consultation du solde et des dates de validité sur [vertbaudet.fr](http://vertbaudet.fr).

### **Article 5 : Détermination du gagnant**

Chaque jour, du mercredi 10 avril 2019 à 9h jusqu'au lundi 22 avril 2019 à 10h, les participants pourront tenter de gagner une e-card cadeau en allant sur le site Vertbaudet et en participant au jeu selon les modalités indiquées.

Chaque gagnant recevra un email, au plus tard le dimanche 28 avril 2019, lui demandant de confirmer ses coordonnées postales, indispensables à la création de la e-card. Les gagnants auront alors deux semaines à compter de cet email, c'est-à-dire jusqu'au 12 mai 2019, pour confirmer leur adresse postale à l'adresse suivante : [jeudepaques@vertbaudet.fr](mailto:jeudepaques@vertbaudet.fr). Ces données seront uniquement utilisées pour la création de la e-card cadeau gagnée.

### **Article 6 : Attribution du lot**

La e-card cadeau sera envoyée via email aux gagnants, sous un délai de quinze (15) jours après l'envoi de leurs coordonnées postales, sauf raison indépendante de Vertbaudet.

Le lot sera attribué à une personne majeure, après vérification de la régularité de l'inscription et des conditions d'octroi.

Le lot offert au gagnant ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Ce lot n'est pas remboursable même partiellement, et ne sera pas remplacé en cas de perte, vol ou de fin de validité.

Le lot qui n'aura pu être remis aux gagnants, sera au choix de Vertbaudet, remis en jeu dans le cadre du Jeu lui-même, ou remis (ou sa contre-valeur monétaire) à une œuvre de bienfaisance reconnue, dans un délai de six (6) mois après la date de clôture du Jeu et ce, conformément au Code Professionnel de la Fédération des Entreprises de Vente à Distance.

Dans les cas où, le lot mis en jeu ne serait plus disponible pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Vertbaudet, celle-ci se réserve la possibilité de substituer le lot par un lot de nature et de valeur équivalente, sans que cela ne lui fasse encourir une quelconque responsabilité.

### **Article 7 : Responsabilité**

La responsabilité de Vertbaudet est strictement limitée à l'attribution du lot effectivement et valablement gagné.

Vertbaudet ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

Vertbaudet ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement du lot, de la perte de celui-ci lors de son expédition, de sa non réception ou de sa détérioration, de sa livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et son gagnant. Vertbaudet se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

A tout moment et sans que sa responsabilité puisse être engagée, Vertbaudet se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Le gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

#### **Article 8 : Informatique et Libertés**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à Vertbaudet pour la prise en compte et la validation de la participation et peuvent, pour les personnes qui l'acceptent expressément, être utilisées à des fins de prospection commerciale.

Vous disposez des droits d'opposition, d'accès, de rectification, d'oubli et de portabilité des données qui vous concernent, ainsi que de limitation des finalités. Vous avez également la possibilité de nous faire part du sort que vous souhaitez réserver à vos données post-mortem.

Pour exercer ces droits, contactez-nous via la rubrique « Contact » de notre site ou à l'adresse suivante : [dpo@vertbaudet.com](mailto:dpo@vertbaudet.com)

Nous conservons vos données pendant un délai de cinq ans à compter de la fin de la relation commerciale ; pour plus d'information, consultez notre politique de Protection de la vie privée sur notre site internet [www.vertbaudet.fr](http://www.vertbaudet.fr).

#### **Article 9 : Propriété Intellectuelle**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction la représentation, ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images et autres signes distinctifs reproduits sur le Site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction, totale ou partielle, non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

#### **Article 10 : Autorisations**

Le gagnant autorise, à titre gracieux, Vertbaudet à reproduire, publier et exposer son nom, prénom et âge et département de résidence sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : par email, Instagram, Facebook, presse, mailing, affichage, édition, audiovisuel, en magasin ou sur Internet, etc.), pendant une durée de 4 mois à compter de sa désignation, sauf s'il renonce à son lot.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées ; toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

#### **Article 11 : Loi applicable et règlement**

Le règlement complet du Jeu peut être obtenu gratuitement sur le Site.

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de Vertbaudet pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu, ou sur le gagnant.